



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ILE DE LA RÉUNION

Monsieur Le Maire
Commune du Port
9 Rue Renaudière de vaux
974420 Le Port

N/Réf. : DRDE/PEP/NVI/21/2023
Objet : Révision N°2 du PLU
Avis CMAR - PPA

Saint Denis, le 29 août 2023

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le 1^{er} août dernier, pour avis, le projet de modification N° 2 du PLU de la Ville, et je vous en remercie. Après examen du dossier, je mesure l'ampleur du travail d'analyse réalisé par vos équipes et vous adresse ci-après les observations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion.

Le projet de PLU traduit l'ambition de la commune de soutenir le développement économique du territoire en faisant du Port une ville océano-portuaire.

Je salue les efforts de votre collectivité en faveur de la zone arrière portuaire du Port Est dont la vocation industrialo-portuaire et logistique se trouvera renforcée. Ils permettront notamment de répondre aux besoins de plateformes logistiques et portuaires de l'économie réunionnaise. De même, les mutations urbaines du centre-ville mitoyen au Port Ouest permettront à terme de concilier espaces résidentiels et activités économiques autour de l'économie bleue.

Je rappelle que plus de 900 entreprises artisanales sont implantées sur la commune, dont certaines d'entre-elles interviennent dans les métiers de la mer (transformation de poissons, maintenance et réparation navale, charpente marine).

Le rôle structurant de ces petites entreprises pour le territoire, tant par leur poids économique que par leur contribution à l'emploi est indéniable. A ce titre, elles expriment des besoins d'espaces pour se développer et je souhaite que le projet de PLU leur accorde toute l'attention nécessaire.

Au regard de ces observations, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un avis favorable à ce projet de révision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

Bernard PICARDO



ILE DE LA RÉUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · égalité · fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION

42, Rue Jean Cocteau – BP 10034 – 97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX - + 262 21 04 35 – www.artisanat974.re - Suivez-nous sur Facebook
Décret n°68-416 du 8 mai 1968 créant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion